

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
GARD

COMMUNE DE REDESSAN

Registre des Délibérations du
conseil municipal

Séance du 08 juillet 2025

D2025-059



Nombre de Membres	
Membres afférents au Conseil municipal	27
Membres en exercice	24
Nombre de votants	19

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le trente juin deux mil vingt-cinq, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du Jumelage de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Fabienne RICHARD – TRINQUIER, Maire

Présents : B. BAILLET, B. BEDOS, V. BOCCASSINO, S. BONNET, M. T. de GOULET, E. FAUCHOUX, C. GLEIZES, G. MANCUSO, F. MARECHAL, P. MEGE, J. L. MICHEL, M. PEREDES, V. PHILIPPE, F. RICHARD – TRINQUIER, R. SAINTOT, B. TELLIER

Pouvoirs :

C. CAVAILLES donne pouvoir à B. BAILLET
A. COLSON donne pouvoir à P. MEGE
L. SAUD donne pouvoir à F. RICHARD - TRINQUIER

Absents : F. AUTRAN, J. DE ALMEIDA, O. ROMAN, S. VEIGALIER, C. VIGO

Secrétaire de séance : Valérie BOCCASSINO

Objet de la délibération : Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association ADRA

Vu Le Code Général des Collectivités,

Vu la délibération n°D2025 - 024 en date du 24 mars 2025 portant approbation du Budget Primitif 2025 ;

Vu l'avis des commissions « Finances » et « Vie Associative » en date du 13 mai 2025 ;

Considérant la demande de subvention reçue de la part de l'association « ADRA » pour un montant de 1185.42€ ;

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ARTICLE 1 : approuve l'attribution d'une subvention d'un montant de 1 185.42 € à l'association « ADRA ».

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'état.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Fabienne RICHARD – TRINQUIER


Maire de REDESSAN


Publicité	
Date de publication	
Date d'affichage	
Date de notification	